

---

# WEBINAIRE REGION SUD

## Aides économiques d'urgence aux entreprises touristiques pour faire face aux impacts du Covid-19

Jeudi 30 avril - 10h30

Présentation et décryptage des mesures exceptionnelles mises en œuvre par l'Etat, la Région et ses partenaires pour accompagner les entreprises à passer ce cap difficile.

Webinaire organisé en partenariat avec :  
Dans le cadre du Programme d'Accompagnement des Entreprises Touristiques



Fédération Régionale  
Offices de Tourisme  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

## Introduction

**Raphaëlle SIMEONI**

Direction Générale Adjointe des Services  
Economie Emploi Formation Innovations International

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Depuis plus d'un mois, la pandémie de COVID-19 a plongé le pays dans une situation économique inédite.



En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Sud lance un **Plan d'urgence, de solidarité et de relance** aux côtés de l'Etat pour accompagner les habitants du territoire à travers cette crise.

## 1.4 MD € POUR LE PLAN D'URGENCE, DE SOLIDARITÉ ET DE RELANCE DE LA RÉGION SUD

### « Le Plan d'urgence pour les entreprises »

- 35 M€ injectés par la Région Sud pour le Plan de Solidarité National lancé par l'Etat
- 47 M€ en aides directes de la Région Sud pour soutenir toutes les entreprises

### La solidarité économique et sociale : « Ne laisser personne sur le bord du chemin »

- 103,5 M€ pour soutenir tous les secteurs touchés

### Un plan de relance pour l'après COVID en Région Sud

- 1,2 M€ d'investissements massifs
- un budget complémentaire de 2,6 M€ pour la relance de l'économie touristique :  
<https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/covid-19-le-crt-la-region-et-les-partenaires-tourisme-travaillent-a-un-grand-plan-de-relance-et-accompagnent-les-pros-1>

## « LE PLAN D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES »

### 9 actions de la REGION SUD pour faire face à l'urgence

- **35 M€** injectés par la Région Sud au Fonds National de Solidarité.
- **37 M€** minimum pour le fonds Covid Résistance
- **5 M€** de prêts rebond avec la Banque Publique d'Investissement pour des besoins supplémentaires
- **10 M€** fléchés sur Région Sud Garantie
- **5 M€** à travers Région Sud Défensif.
- **2 M€** des dispositifs d'accompagnement dédiés à la gestion de l'urgence
- **4 M€** de prêts à taux zéro
- Report des échéances de remboursement des prêts et des avances remboursables dédiés aux agriculteurs
- Non application des pénalités de retard dans les marchés publics

*Soit un total de 70 M d'€ pour toutes les entreprises dans tous les secteurs, pour répondre à tous les besoins : subvention, prêt, garantie, avances remboursables*

# **Mathilde LESTIDEAU**

# **Stéphane GOARIN**

Conseillers expert Guichet du Financement

Direction du Développement et du Financement des Entreprises  
Service Financement aux Entreprises  
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

## FAIRE FACE À L'URGENCE : LES ACTIONS PRIORITAIRES

### Le Fonds National de Solidarité

- Une aide défiscalisée, composée de 2 volets, pouvant atteindre jusqu'à 6500 €

[Volet 1](#)

[Volet 2](#)

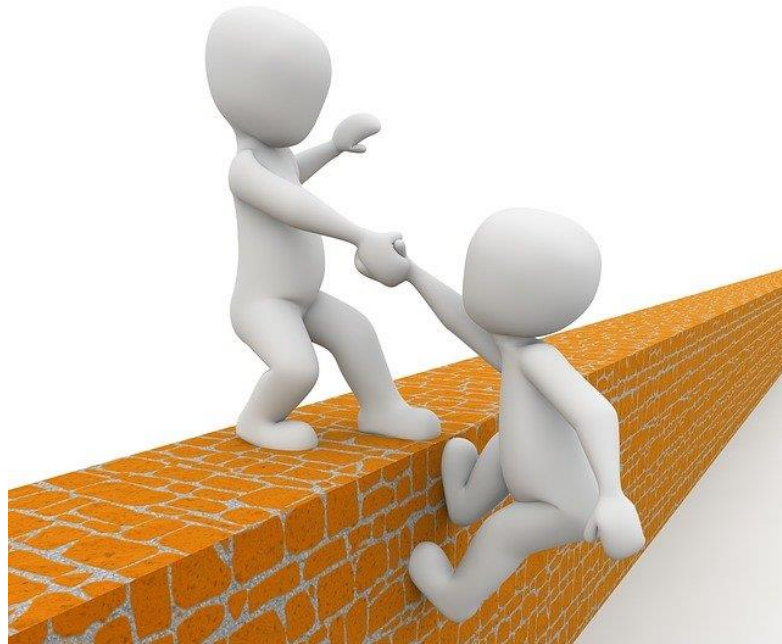
### Les autres mesures d'urgence

- Possibilité de reporter les charges fiscales et sociales [ici](#)
- L'Etat étend l'accessibilité au chômage partiel [ici](#)
- Aide exceptionnelle de la Sécurité Sociale des Indépendants pour les cotisants non éligibles au Fonds de Solidarité [ici](#)

# FAIRE FACE À L'URGENCE LE FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE

## QUI EST CONCERNÉ ?

**Les TPE, indépendants, micro-entrepreneurs, professions libérales :**



- dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 salariés
- dont le CA est <1 M€
- dont le bénéfice annuel imposable est <60 K€



# FAIRE FACE À L'URGENCE LE FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE

## LES CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER?

### 1er VOLET « Etat » jusqu'à 1500 €

- ✓ Mon entreprise a fait l'objet d'une fermeture administrative
- ✓ Mon entreprise a subi une perte d'au moins 50% de son CA en mars 2020 par rapport à mars 2019
- ✓ Pour les entreprises créées après mars 2019 : Le CA mensuel moyen depuis la création sera pris en compte dans le calcul

Effectuer la demande sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

## FAIRE FACE À L'URGENCE LE FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE : LES CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER?

### 2eme VOLET « Région » jusqu'à 5000 €

- ✓ Mon Entreprise a bénéficié du 1<sup>er</sup> Volet
- ✓ Mon Entreprise emploie, au 1<sup>er</sup> Mars 2020, au moins 1 salarié en CDI ou CDD
- ✓ Mon Entreprise justifie d'un solde négatif entre ses actifs disponibles et les dettes exigibles dans les trente jours, dues au titre des mois de Mars et Avril 2020

Effectuer la demande sur [entreprises.maregionsud.fr](https://entreprises.maregionsud.fr)

# FAIRE FACE À L'URGENCE : LE FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE

## Volet 2 « Région » : de 2000 à 5000 € d'aide selon les cas

**S'élève à 2000 €**  
pour :

- Les entreprises dont le CA est inférieur à 200 K€ lors du dernier exercice clos
- Les entreprises n'ayant pas encore clos un exercice
- Les entreprises ayant clos un exercice avec un CA  $\geq$  200 K€ et dont le solde est inférieur à 2000 €

**Jusqu'à 3500 €**  
pour :

- Les entreprises ayant clos un exercice avec un CA entre 200 K€ et 600 K€ et dont le solde est négatif

**Jusqu'à 5000 €**  
pour :

- Les entreprises ayant clos un exercice avec un CA  $\geq$  600 K€ et dont le solde est négatif

## PASSER LE CAP EN RENFORÇANT LA TRÉSORERIE ET ASSURER LE MAINTIEN JUSQU'À LA REPRISE

### Le Prêt Garanti Par l'Etat (PGE)

- Garantie de l'Etat à hauteur de **90%** pour les entreprises de – de 5000 salariés
- La garantie est fait sur un **prêt bancaire** à taux préférentiel
- Ne dépasse pas le **plafond de 25% du CA 2019** constaté, ou du dernier exercice clos.
- Plafond ramené à 2 ans de masse salariale pour les entreprises créées depuis le 01/01/2019 et/ou **innovantes**

[Après négociation du prêt auprès d'une banque, obtenir une attestation PGE ici](#)

### Le Prêt COVID RESISTANCE

- Entreprises de **moins de 20 salariés**
- Prêt compris entre **3 000 € et 10 000 €** sans apport complémentaire obligatoire
- Possibilité de **différé de remboursement** de 18 mois.
- Prêt mis en place par la Région et géré par le Réseau Initiative

[Plateforme de demande en ligne ici](#)

## PRÉPARER SA REPRISE D'ACTIVITÉ

### Le Prêt REBOND BPI France

- Prêt de 10 000€ à 300 000€ sans garantie sur les actifs entreprise ou dirigeant
- 12 mois d'activité minimum

[S'adresser à la BPI par une demande en ligne ici](#)

### Le Prêt Tourisme BPI France

- 50 000€ à 1M d'€, durée modulable de 2 à 10 ans, taux fixe, pas de sureté personnelle

### Région Sud Garantie

- Garantie de la Région sur un prêt bancaire classique portée à 80% pour les entreprises impactées par le covid-19
- Montants garantis: 1000€ à 1,8M d'€

Présenter cette garantie à sa banque

### Région Sud Défensif

- Subvention ou avance remboursable pour accompagner les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles ou exceptionnelles mais souhaitant investir massivement pour ancrer leur activité et rebondir.

Contactez la Région avant de déposer un dossier de subvention

## ZOOM : Je suis auto-entrepreneur

- Je fais une demande de fonds national de solidarité – volet 1 (jusqu'à 1500€)
  - avant le 30/04 pour les pertes au titre du mois de mars
  - à partir du 1/05 pour les pertes au titre du mois d'avril
  - OU perte sur le CA *annuel* moyen
- Je fais une demande de prêt garanti par l'Etat
- Je fais une demande de prêt COVID Résistance

Je suis **propriétaire d'un gîte, d'un meublé touristique ou de chambres d'hôte** avec ou sans table d'hôte, suis-je éligible à une aide de l'Etat et de la Région ?

*Sont éligibles aux différents dispositifs (aides, prêts ou garanties d'emprunt), dans le respect de leurs critères :*

- *Pour les meublés/gîtes ruraux : ceux respectant les conditions du statut de loueur en meublé professionnel (LMP) (conditions détaillées sur : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32805>) ou exerçant sous statut microentreprise, autoentreprise, entreprise individuelle à responsabilité limitée ou sociétaire.*
- *Pour les chambres d'hôtes : celles respectant les conditions d'exploitation en chambre d'hôtes (conditions détaillées sur : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31521>)*

## ZOOM : J'ai une TPE de moins de 10 salariés

- ❑ Je fais une demande de fonds national de solidarité – volet 1 (jusqu'à 1500€)
  - avant le 30/04 pour les pertes au titre du mois de mars
  - à partir du 1/05 pour les pertes au titre du mois d'avril
  - OU perte sur le CA annuel moyen
- ❑ Je fais une demande de prêt garanti par l'Etat – s'il m'est refusé je peux demander le volet 2 du Fonds de Solidarité
- ❑ Et selon les besoins en financements, je fais une demande de prêt COVID Résistance, prêt BPI, Région Sud Garantie.

## Autres dispositifs régionaux :

- ❑ Centrale d'achat de masques à destination des entreprises de la Région :

<https://www.leetchi.com/c/masques-regionsud-medefsud>

- ❑ Soutien à l'hébergement touristique :

[https://www.maregionsud.fr/fileadmin/user\\_upload/Documents/Programmes\\_operationnels\\_tourisme/Cadre\\_d\\_intervention\\_Hebergements\\_touristiques\\_2020-2022.pdf](https://www.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Documents/Programmes_operationnels_tourisme/Cadre_d_intervention_Hebergements_touristiques_2020-2022.pdf)

- ❑ Fonds d'Innovation Régional pour les Services Touristiques (*contacter directement la Région pour déposer un dossier*)

- ❑ Appel à projets Attract Congresses and Events (soutien aux congrès et salons professionnels) : <https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/appel-a-projets-en-faveur-de-laccueil-et-de-la-conquete-de-grands-evenements>

- ❑ Actions du Comité régional de tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur : <https://provence-alpes-cotedazur.com/covid-19-le-crt-la-region-et-les-partenaires-tourisme-travaillent-a-un-grand-plan-de-relance-et-accompagnent-les-pros/>



Vous êtes une entreprise du tourisme en Région Sud,  
une cellule dédiée pour vous renseigner :

**tourisme-covid19@maregionsud.fr**

**0 491 575 570**



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Programme des prochains webinaires organisés  
par la Fédération régionale des offices de tourisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur :  
<https://frotsi-paca.fr/2020/04/22/plan-accompagnement-entreprises-touristiques-region-sud/>



Fédération Régionale  
Offices de Tourisme

Provence  
Alpes  
Côte d'Azur